|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019 Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.5** | **Document C19/103-F** |
| **27 mai 2019** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général | |
| CONTRIBUTION DES ÉMIRATS ARABES UNIS ET DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE  MISE À JOUR DES LIGNES DIRECTRICES SUR LA PROTECTION EN LIGNE DES ENFANTS | |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil une contribution soumise par les Émirats arabes unis et le Royaume d'Arabie saoudite.

Houlin ZHAO

Secrétaire général

Contribution des Émirats arabes unis et du Royaume d'Arabie saoudite

MISE À JOUR DES LIGNES DIRECTRICES SUR LA PROTECTION EN LIGNE DES ENFANTS

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document donne un aperçu des efforts de l'UIT en matière de protection en ligne des enfants, notamment en ce qui concerne les lignes directrices élaborées il y a quelques années et l'initiative "Écouter sans risque".  Suite à donner  Demander au BDT de mettre à jour les lignes directrices afin de tenir compte des enjeux relatifs aux nouvelles technologies, en particulier du thème de "l'écoute sans risque".  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Résolution 179 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-179-F.pdf)*,* [*Résolution 1306 (Mod. 2015) du Conseil*](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0109/fr)*,* [*Résolution 67 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT*](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_final_report_fr.pdf) *et* [*Recommandation UIT-T H.870*](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=13686&lang=fr)*.* |

Introduction

L'UIT joue un rôle fondamental dans la protection en ligne des enfants. La Résolution 179 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, la Résolution 1306 (Mod. 2015) du Conseil et la Résolution 67 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT reflètent clairement l'engagement de l'UIT dans la protection en ligne des enfants contre les risques liés à leur utilisation des TIC. L'UIT a lancé l'initiative pour la protection en ligne des enfants (COP) en 2008, afin de rassembler des partenaires du monde entier dans le but de créer un environnement et une expérience en ligne plus sûrs pour les enfants. Cette initiative a abouti à l'élaboration de quatre lignes directrices internationales sur la protection en ligne des enfants, à l'intention, respectivement, des enfants, des parents et des éducateurs, du secteur privé et des décideurs. La plupart de ces lignes directrices sont disponibles dans les six langues officielles.

Discussion

Les avancées technologiques de ces dix dernières années ont été considérables. De nouvelles technologies, telles que la réalité augmentée et la réalité virtuelle, ont été présentées au grand public et d'autres sont devenues monnaie courante, comme c'est le cas par exemple des drones. Ces technologies et ces services ont offert au monde de nombreuses possibilités, mais sont aussi porteurs de risques, tant pour les adultes que pour les enfants. Les lignes directrices COP élaborées par l'UIT sont très complètes, mais seules celles destinées aux enfants et aux parents ont été mises à jour pour la dernière fois en 2016, et ce, en anglais seulement. Les versions dans les autres langues ainsi que les lignes directrices destinées au secteur privé et aux décideurs datent de 2009. Au regard des enjeux découlant des nouvelles technologies et des nouveaux services, nous estimons que les lignes directrices devraient être mises à jour afin de tenir compte de ces enjeux, et ce, dans l'ensemble des six langues.

Outre les technologies citées plus haut, l'un des enjeux qui pourrait être intégré est celui relatif au risque de perte d'audition due à des habitudes d'écoute dangereuses. Les enfants ont davantage accès à des dispositifs intelligents et passent beaucoup de temps à écouter de la musique et à regarder des vidéos avec un volume sonore élevé, ce qui présente des risques physiques, à savoir une perte d'audition. D'après l'OMS, ce risque pourrait toucher plus d'un milliard de jeunes dans le monde. Afin de lutter contre ce risque, l'UIT, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a élaboré la nouvelle [Recommandation H.870](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=13686&lang=fr), intitulée "Lignes directrices relatives aux dispositifs/systèmes d'écoute sans risque", qui "décrit les exigences à appliquer aux dispositifs et systèmes d'écoute sans risque, appelés systèmes audio individuels/portables, en particulier ceux permettant d'écouter de la musique, pour protéger les personnes contre les pertes d'audition".

Proposition

Les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite proposent que le Conseil demande à la Directrice du Bureau de développement des télécommunications de mettre à jour les lignes directrices sur la protection en ligne des enfants destinées aux enfants, aux parents et aux éducateurs, au secteur privé et aux décideurs, selon qu'il convient, afin de rendre compte des nouveaux risques qui ont vu le jour avec les nouvelles technologies et les nouveaux services, ainsi que les comportements dangereux qui ont des conséquences pour les enfants, de façon à les sensibiliser.

Les Émirats arabes unis, assurant la présidence du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants, attendent que d'autres contributions soient soumises à ce sujet et travailleront en collaboration avec toutes les parties prenantes, afin de mettre à jour les lignes directrices pertinentes et d'examiner les innovations à travers ce prisme.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_